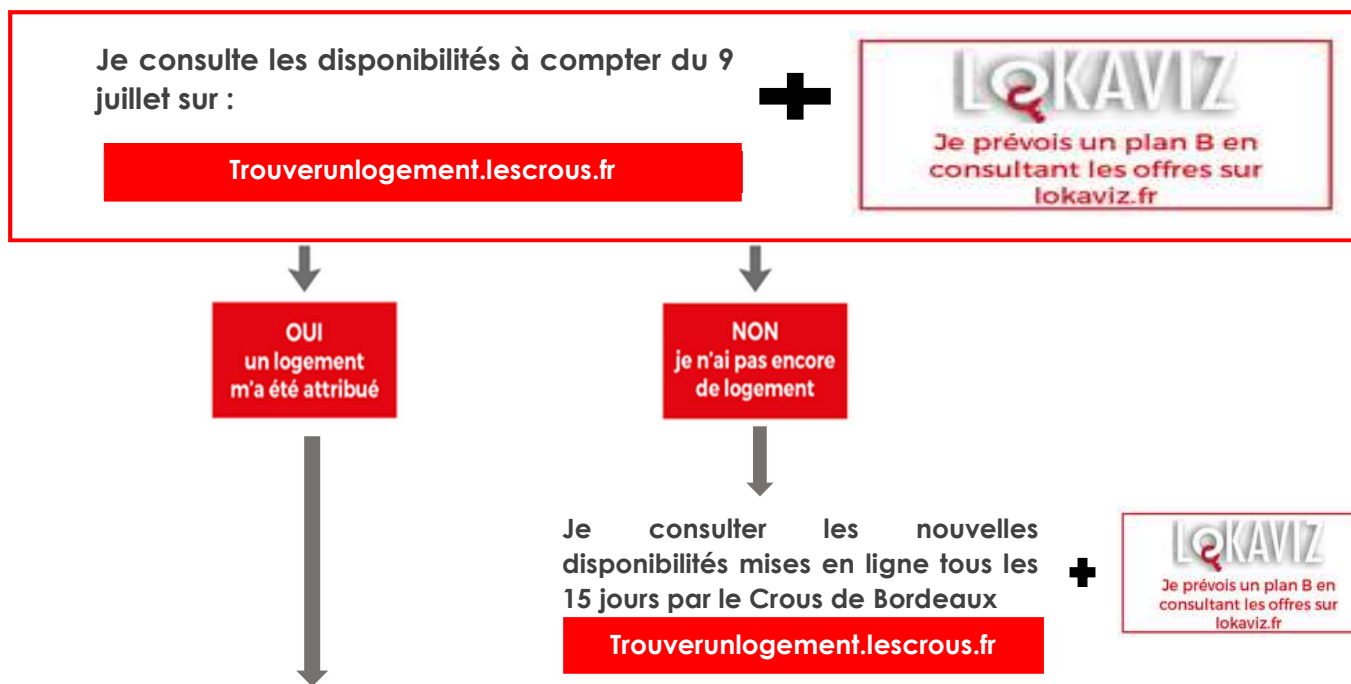


DEMANDE DE LOGEMENT INTERNATIONAL 2021



Pour confirmer la réservation dans les délais indiqués et préparer mon entrée dans le logement :

1

Je paie l'avance sur redevance de 100 € en ligne via MesServices.etudiant.gouv.fr, rubrique Cité'U (**seul moyen de paiement autorisé**) pour confirmer ma réservation **sous 48 H**.

Si je ne confirme pas dans les délais impartis, la proposition est annulée automatiquement et je perds le logement attribué.

2

Je consulte ma boîte mail (renseignée sur MesServices.etudiant.gouv.fr) et rassemble les documents demandés dans l'accusé de réception de paiement pour **mon dossier locatif à envoyer à la résidence sous 7 jours ouvrables**.

Au-delà du délai imparti, la réservation sera annulée et le logement proposé à un autre étudiant.

3

Je suis les modalités transmises par la résidence pour la remise des clefs et l'état des lieux d'entrée dans mon logement **sous 7 jours ouvrables à compter de la date d'arrivée prévue par l'affectation** *sous peine d'annulation de la réservation*.

Lorsque mon inscription dans l'Enseignement Supérieur est enregistrée et au plus tard le 30/09/2021, je transmets mon certificat de scolarité 2021/2022 à la résidence pour finaliser mon dossier locatif.

